

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 312 Subvention d'investissement (70.000 euros) et convention avec l'association l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe (ECUJE) dans le cadre du projet « Station J » (Tout Paris) portant la réalisation d'un espace de coworking et d'un incubateur pour les associations (10e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe (ECUJE) et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe, dont le siège social est situé 119 rue La Fayette 75010 Paris.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'ECUJE dans le cadre du projet « Station J » portant la réalisation d'un espace de coworking et d'un incubateur pour les associations.

Article 3 : La dépense totale, d'un montant de 70.000 euros, sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO